

DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel

Audrey VECA

Décision n° DEC_2023_132

Objet : Contrat pour le spectacle de cirque à l'occasion du Marché de Noël 2023

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de proposer une animation à l'occasion du Marché de Noël 2023.

DÉCIDE :

Article 1 : De signer un contrat avec l'Association « Cirque Ovale » – 41 Rue Jean Raynal – 91390 Morsang-sur-Orge, pour des prestations de cirque (déambulations et show chorégraphique), le samedi 9 décembre et le dimanche 10 décembre 2023 sur la Place Henri Barbusse.

Article 2 : Le prix total de la prestation est fixé à 4 000 € Net (quatre mille euros).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,